

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie}, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Octobre 1872.

Chronique Politique.

Les journaux publient un document assez curieux emprunté à la Nouvelle Presse libre, de Vienne. C'est, d'après cette feuille, le résumé succinct mais exact d'une note confidentielle adressée par un diplomate accrédité à Paris.

A en croire ce diplomate étranger, trois hommes inspirent une égale confiance à la France : MM. Thiers, Gambetta et le général Chanzy. Ils n'inspirent cette confiance que parce qu'ils professent le culte de la République, — et le diplomate étranger entend par là le culte même du radicalisme. Selon lui, le radicalisme n'inspire aucun effroi, « mais plutôt un agréable sentiment de sécurité. » Seul à ne pas conspirer, ce parti est plus que tout autre apte à résoudre les problèmes dont la solution nous inquiète si légitimement.

Par un caprice aimable, « le diplomate étranger » se plaît à confondre les radicaux et les républicains modérés ; il prête à ceux-ci les mêmes intentions qu'à ceux-là, et fait du tout un parti auquel est échue la mission de sauver la France.

Fort défiants pour les documents de cette nature, surtout quand ils ne présentent par aucun côté les garanties d'authenticité qui permettraient d'y ajouter foi, nous n'aurions pas pris au sérieux celui-ci, si nous ne le trouvions, dans divers journaux, commenté avec autant de complaisance que de légèreté.

Cette note confidentielle touche au grotesque, et nous avons lieu de penser que le « diplomate étranger, » auquel on en attribue la paternité, appartient à l'école fantaisiste qui n'inspire aux chancelleries ni confiance ni crédit, et dont les inspirations se développent généralement en raison du prix

qu'y veulent mettre ceux qui ont intérêt à les voir répandues dans le public.

Que si l'on s'étonne de voir un organe aussi sérieux que la Nouvelle Presse libre accueillir sérieusement une pièce qui l'est si peu, nous rappellerons que ce journal passe pour l'organe de M. de Bismark, à Vienne. Or, on reconnaît que si quelque chose peut consoler le chancelier de l'empire allemand, de la rapidité avec laquelle la France guérit les plaies qu'il lui a faites, c'est l'espérance de la voir devenir telle que la décrit « le diplomate étranger. » En résumé, nous flairons en tout ceci une mystification véritable, et nous regrettons que quelques-uns de nos confrères aient eu l'air de s'en préoccuper.

Nous croyons contribuer à l'appréciation de l'étrange document, en reproduisant l'analyse qu'en fait gravement le Journal des Débats et les réflexions qu'il lui inspire.

« Un journal autrichien, la Nouvelle Presse libre, publie le résumé d'un rapport rédigé par un diplomate étranger accrédité auprès du gouvernement français. C'est ce diplomate en personne qui aurait communiqué le document en question au correspondant de la feuille viennoise. Il va sans dire que nous n'en garantissons pas l'authenticité. Nous ferons seulement remarquer que la Nouvelle Presse libre est favorable à la politique prussienne, et que, par conséquent, elle n'est pas suspecte de partialité en notre faveur lorsqu'il s'agit d'apprécier la situation actuelle de la France.

« Il est temps, lisons-nous dans ce résumé, que l'Europe se rende un compte exact de cette situation et du progrès manifeste des idées républicaines. M. Thiers et ses amis politiques ont réussi à dissiper nombre d'erreurs, de préjugés et de craintes qui avaient exercé jusqu'ici un grand empire sur les masses. On reconnaît aujourd'hui partout que les vrais républicains sont partisans de l'ordre social, qu'ils ne se bornent pas à un respect apparent de la loi, mais qu'ils mettent aussi ce respect en pratique, et n'ont en vue que le développement et les progrès de l'esprit national, au moyen de réformes conçues à un point de vue conservateur.

« Ces réformes, ils ne songent pas à les accomplir par des moyens violents, ils ne les attendent que du libre vote des Assemblées nationales représentant légalement le pays. Le rapport examine ensuite quelle serait la politique forcée de toute monarchie que l'on parviendrait à restaurer, et il démontre que la République, qui n'est que le gouvernement de tous par tous, étant par cela même dégagée de toute préoccupation et de tout intérêt dynastique, peut seule suivre une politique réparatrice au dedans et pacifique au dehors. Sa conclusion est que la République, qui existe de fait depuis deux ans, sera définitivement fondée avant peu. Encore une fois, nous ne saurions nous prononcer sur l'authenticité du document dont nous venons de donner la substance ; mais si le diplomate inconnu auquel il est attribué existe réellement, nous ne pouvons que lui savoir gré de la bienveillance et de la justesse de ses appréciations. »

Les Nouvelles télégraphiques (Agence Paris et Londres), publie la dépêche suivante :

UNE DÉPÊCHE TRÈS-IMPORTANTE.

Paris, 15 octobre.

Malgré les démentis de la presse de Paris, notre agent de Berlin confirme l'importante dépêche envoyée il y a trois jours sur l'existence d'une clause secrète au traité de Francfort, et il ajoute qu'il la tient d'une source allemande officielle. En conséquence nous la reproduisons.

Berlin, 10 octobre.

En France, on parle de dissolution de l'Assemblée nationale, mais on ignore qu'il existe une clause secrète au traité de Francfort, et que, par cette clause, on garantit à la Prusse la durée des pouvoirs de l'Assemblée actuelle jusqu'au paiement total de l'indemnité de guerre.

Le gouvernement prussien ayant traité avec cette Assemblée, et non avec M. Thiers, paraît déterminé à l'exécution de cette clause importante ; et, en effet, cela se comprend aisément, car une nouvelle Chambre pourrait se refuser à reconnaître les enga-

gements pris par l'Assemblée nationale envers la Prusse.

Le Rappel, malgré le démenti de l'agence Havas, revient sur les projets constitutionnels prêtés au gouvernement :

« En vue, dit-il, des prochaines propositions de réformes constitutionnelles qui seront soumises à la Chambre, au cours de la session, le Président de la République fait procéder actuellement à un travail des plus intéressants et surtout des plus significatifs.

« On recueille non-seulement toutes les adresses des conseils généraux, des conseils d'arrondissements et des conseils municipaux en faveur de l'établissement définitif de la République, mais encore tous les discours ou toutes les lettres adressées par les députés à leurs électeurs dans diverses occasions, afin de rendre compte du mandat qui leur a été confié.

« On s'attache particulièrement à réunir les discours ou les lettres des députés qui s'étaient montrés, jusque dans ces derniers temps, hostiles ou indifférents à la République, et qui, depuis, se sont convertis à l'idée républicaine, par conviction, raison ou patriotisme. Le nombre en est grand, plus grand qu'on ne le pense. Qu'il suffise de rappeler les récentes professions de foi de MM. Casimir Périer (Aube), Lacaze (Basses-Pyrénées), de Janzé (Côtes-du-Nord), Paul Cottin (Ain), Vingtain (Eure-et-Loir), Duchâtel (Charente-Inférieure), etc. »

Un autre journal annonce que M. Odilon Barrot a terminé la consultation que lui a demandée M. Thiers relativement aux projets constitutionnels dont on s'occupe en ce moment.

M. Barrot se prononcerait pour l'institution d'une seconde Chambre, mais contre la création d'une vice-présidence.

M. Maurice Richard a déposé jeudi matin la protestation suivante entre les mains du Président de la République :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ILS

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XVI.

LE DROIT EN FACE DE LA VIOLENCE.

(Suite.)

Le frère de Marpha releva sa blonde tête, et d'une voix tremblante d'indignation :

— Je suis jeune, c'est vrai, mais notre cause est vieille.

— Vous avez une mère ?

— Heureusement pour elle et pour moi qu'elle m'a précédé là-haut.

— Vous avez un père, au moins ?

— Mon père s'appelle Wladimir Kirposky, et il aurait honte de moi si je demandais grâce. Au reste, finissons cette comédie, je saurai mourir comme est mort mon frère. Si jeune qu'elle soit, ma main a encloué un canon et fauché quatre de vos artilleurs.

— Avec ses insolents bavardages, cet enfant me fera manquer mon rendez-vous, grogna Blagourof.

— Et à moi, ma partie, ajouta le colonel.

Indigné de la réponse qu'il avait provoquée, le président précipita l'interrogatoire ; puis, se levant, il dit :

— Le tribunal va délibérer ; soldats, faites retirer les accusés.

— Vive la Pologne ! crièrent les victimes.

Ce fut leur seule protestation.

Un quart d'heure après, quatre traîneaux, sortant de la citadelle, emportaient les juges au cercle Paskiévitich, car il n'y avait pas de spectacle ce jour-là.

Heureusement que le lendemain devait

être bien rempli : le matin, l'exécution, et le soir, un ballet nouveau, où la Bagratief devait paraître en costume d'Esther, un travestissement splendide, que son nouveau protecteur, le prince K***, avait dessiné.

A la même heure, et profitant des ténèbres épaisses de la nuit, une colonne russe, forte de deux mille hommes, de trois régiments de Cosaques et de dragons, et suivie de six pièces d'artillerie, s'avancait, guidée par le juif Abraham, vers le camp de Sainte-Croix où, depuis un jour, Langiévitich avait été rejoint par Narbut et les Enfants du Désespoir, guidés par Ruben.

CHAPITRE XVII.

UNE EXÉCUTION A VARSOVIE.

Le lendemain du jour où la cour martiale avait tenu sa séance, Varsovie eut un réveil plein de terreur et d'angoisse.

Des charpentiers russes, car les Polonais mis en réquisition avaient refusé d'obéir, achevaient de consolider, dans la terre dur-

cie, les troncs d'arbres servant de support à une forte poutrelle transversale, potence perfectionnée à laquelle, suivant le plus ou moins d'écartement des montants, un habile exécuteur peut, en quelques minutes, suspendre trois, quatre et, s'il est nécessaire, jusqu'à dix condamnés.

Ce jour-là les bourreaux avaient reçu l'ordre de n'enguirlander chacune d'elles que de deux cadavres, car Son Excellence, pour donner plus de force à l'exemple qu'il comptait faire, avait jugé convenable de décorer chacune des places publiques d'un gibet.

C'était ce que Blagourof appelait multiplier la leçon pour la rendre plus profitable. Cette fois, par dérogation au goût prononcé du gouverneur pour les fusillades, on pendait seulement à Varsovie.

Aussi pendait-on partout, et sur les glacis de la citadelle, et sur le marché aux Herbes et sur la place Saint-Jean, et devant l'archevêché, et aussi vis-à-vis le balcon de Son Excellence qui, sans se déranger de ses affaires, pouvait, en robe de chambre, assister à une petite exécution et jouir d'une

« Millemont, le 15 octobre 1872.

» Monsieur le Président,

» J'arrive de Suisse où j'ai eu l'honneur d'accompagner jusqu'à Prangins leurs Altesses Impériales Monseigneur le prince Napoléon et Madame la princesse Clotilde, qu'il vous a plu d'arracher de chez moi et d'envoyer en exil.

» Je ne dirai rien de l'illégalité de cet acte, qui interdit le sol de la France à un Français, conseiller général d'un de nos départements, alors qu'aucune loi, aucune pénalité ne le frappe : la justice du pays est saisie.

» Mais je viens me plaindre de la violation de mon domicile. Il n'y avait à constater chez moi ni crime ni délit. Vous le savez mieux que personne. Les agents qui se sont présentés à Millemont n'avaient ni droit, ni qualité, ni compétence.

» Si j'avais obéi à mon indignation et poussé jusqu'au bout, j'aurais résisté par la force à la violence et à l'arbitraire ; mais je n'ai consulté que mes sentiments de modération. Je n'en ai pas moins éprouvé une douleur profonde. Je me suis souvenu, monsieur le Président, que pendant plusieurs années, dans la même Assemblée politique, je vous avais écouté avec confiance, professant à la fois les principes de liberté et de respect des lois du pays. Mes convictions s'étaient fortifiées à cet enseignement — et ce n'est pas sans amertume que je vous vois brisant vos doctrines, violant les droits des citoyens et créant, pour les passions de l'avenir, les plus redoutables précédents.

» Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

» Maurice RICHARD,

» Ancien député, ancien ministre. »

Informations diverses.

On lit dans la *Patrie* :

On nous assure qu'il y a une diminution assez sensible dans les recettes des dépêches télégraphiques. Cette diminution, fâcheuse pour le trésor, ne doit pas être attribuée à l'augmentation du prix des dépêches. La raison qui éloigne, paraît-il, le public du télégraphe, c'est l'excessive lenteur apportée dans la transmission des télégrammes.

Ce service, en effet, qui s'accomplissait autrefois avec une précision et une rapidité incontestables, se fait aujourd'hui avec une lenteur qui, pour le monde des affaires, est souvent préjudiciable.

La cause de cette lenteur, nous assure-t-on, provient de ce qu'on a exhumé d'anciennes instructions d'après lesquelles le télégraphe, avant de les expédier à leur destination, doit communiquer toutes les dépêches, qu'elles soient privées ou non, à l'autorité administrative, aux préfets et sous-préfets.

De là un retard déjà considérable. Mais il faut ajouter que la complication et le retard deviennent plus grands quand le représentant de l'autorité est absent de sa préfecture ou de sa sous-préfecture. Or, on observe que

jamais les fonctionnaires administratifs n'ont moins résidé au poste qui leur a été confié que sous le gouvernement actuel. Si donc, aux inconvénients déjà très-grands de voir les dépêches privées passer sous les yeux et dans les mains des employés des bureaux, on ajoute l'extraordinaire lenteur qui résulte du système dont nous parlons, et des absences trop fréquentes des fonctionnaires, on s'explique de reste la diminution constatée dans les recettes des dépêches télégraphiques.

Il serait bien que les journaux officiels nous donnassent sur ce point quelque éclaircissement.

Il se confirme que M. Gambetta se rendra sous peu à Nantes et à Bordeaux. Dans cette nouvelle tournée, M. Gambetta expliquera ce qu'il entend par la nouvelle couche sociale, tout en prêchant la dissolution immédiate.

Deux agents de la sûreté qui étaient partis pour Bruxelles afin de prendre à la légation de France tous les renseignements nécessaires à la découverte du mystificateur qui avait fait de M. Picard un ministre démissionnaire, sont de retour depuis hier, et paraissent n'avoir pas obtenu des renseignements bien satisfaisants.

Mais l'enquête continue.

Le ministre de la guerre vient, dit-on, de prendre une décision à laquelle on ne saurait trop applaudir, en faveur des militaires appartenant à des familles originaires des parties de l'Alsace et de la Lorraine cédées à l'Allemagne, qui se trouvent dans l'obligation de transporter leur domicile en France. Des congés temporaires seraient accordés à ceux des jeunes gens dont les familles témoigneraient le désir de profiter de cette faveur.

Nous enregistrons cette nouvelle avec la plus vive satisfaction. Une pareille mesure répond aux calomnies des journaux d'outre-Rhin qui prétendent que la France entend se désintéresser complètement du soin d'aider à l'établissement des familles assez simples pour préférer la nationalité française à l'honneur d'entrer dans la glorieuse famille allemande.

D'un autre côté, en attendant pour prendre cette décision que le délai d'option fût expiré, le gouvernement français a évité le reproche, que n'aurait pas manqué de lui adresser la presse allemande, d'avoir offert une prime à l'option.

Les Prussiens ne s'endorment pas sur leurs succès. Il n'est bruit chez eux que d'un nouveau fusil nommé Mauser, du nom de son inventeur. Ils prétendent qu'il est supérieur à notre chassepot et ils espèrent, nos millions aidant, en avoir armé toutes leurs troupes dans le délai de trois ans.

Ils paraissent, du reste, avoir renoncé à

l'emploi de la mitrailleuse. Ils utiliseront pourtant ceux de ces engins qu'ils nous ont pris à Sedan et à Metz pour la défense des places. Le chemin de fer stratégique de Metz à Strasbourg est en pleine et active construction. Son inauguration coïncidera avec celle des fortifications nouvelles de la capitale de la Lorraine.

Plusieurs journaux de Paris annoncent que M^e Lachaud soutiendra devant les tribunaux le procès intenté au gouvernement par le prince Napoléon.

M. le Président de la République fera, selon toutes probabilités, connaître la situation du pays à la rentrée de l'Assemblée, soit sous forme de message, soit sous forme de discours ; mais il est inexact qu'il s'occupe actuellement du message qu'il pourra envoyer à cette époque à l'Assemblée.

Le gouvernement ne songe à prendre aucune mesure contre les corporations religieuses : la liberté complète qu'il laisse aux pèlerinages prouve qu'il ne voit dans ces manifestations aucun danger pour la paix publique.

Il est inexact que M^e Lachaud ait été reçu par M. Barthélemy Saint-Hilaire, à propos de l'action judiciaire que le prince Napoléon intenterait au gouvernement pour son expulsion.

Le duc et la duchesse de Chartres sont arrivés hier à Paris, venant d'Algérie.

Le 16, a été célébré, à la chapelle expiatoire, un service anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette.

La première messe a été dite à huit heures, par Mgr de Ségur.

A midi a eu lieu la dernière messe, à laquelle assistait l'ex-reine d'Espagne entourée de plusieurs membres de sa famille. Cent personnes environ assistaient à cette messe.

Un grand nombre de bouquets, de couronnes et de branches de lys ont été déposés sur le socle des statues représentant le roi et la reine.

Le prince Albert de Prusse est mort à Berlin le 14 octobre. Il était frère de l'empereur Guillaume. Le prince était âgé de 63 ans, et la maladie dont il était atteint faisait prévoir depuis quelque temps sa fin prochaine.

Les obsèques de l'illustre défunt doivent avoir lieu à la fin de cette semaine, et l'on pense que la cérémonie religieuse, qui aura lieu à la cathédrale de Berlin, sera environnée d'un grand éclat.

— L'heure de mon déjeuner, dit en souriant le gouverneur ; venez le partager avec moi, vous me conterez cela.

— Excellence, vous me comblez ; j'accepte avec reconnaissance ; justement c'est devant votre balcon que nous ferons la dernière station.

— Ah ! et qui me réservez-vous ?

— Le meilleur lot, après celui de Féliniski, un prêtre et un propriétaire.

— A propos, mon cher, le prince K.... est venu me demander un billet de premières, pour la représentation du matin, à laquelle la Bagratief désirerait assister ; n'auriez-vous pas quelque balcon à lui donner ?

— Mais, comment donc ! il y en a un justement sur la place du palais archiepiscopal, et c'est là que ce sera le plus beau ; je comptais vous l'offrir.

Merci, pour votre attention ; disposez-en en sa faveur ; moi, je ne sortirai pas, je suis un peu fatigué.

— Mais pas malade, au moins, Excellence ?

— Mon cher, un Russe ne peut pas être

On écrit de Verdun à la *Liberté* :

« On travaille très-activement aux baraques qui doivent loger l'excédant des troupes prussiennes provenant des deux départements qui vont être évacués ; on peut même dire qu'ils sont terminés. Les exigences des Prussiens sont incroyables : une de ces baraques sur le territoire allemand recevrait au moins trente hommes ; en France, les officiers ne veulent y mettre que dix-huit soldats ; ce sont, du reste, de véritables chambres garnies parfaitement chauffées.

» Nous avons dû donner à chaque soldat prussien son armoire à effets, son pupitre et, bien sûr, son tire-bottes.

» On calcule que le logement d'un bataillon de 800 hommes nous coûtera 300,000 francs. »

Un exemple curieux de l'ignorance de certains hommes d'Etat. Le ministre des finances d'Espagne, M. Ruiz Gomez, cherchant à rejeter sur la monarchie la faute de l'incendie du palais de l'Escurial, a reproché, en pléines Cortès, au roi Philippe II, de n'avoir pas songé à mettre sur ce palais, au XVI^e siècle, les paratonnerres inventés au milieu du XVIII^e par Franklin !

UN COMPLICE DE TROPMANN.

Tropmann a-t-il eu des complices ? On se souvient que cette question a été longtemps discutée. Or, dimanche dernier, à Bruxelles, un individu âgé d'une trentaine d'années se présentait à la police pour se faire arrêter, en soutenant qu'il n'était autre qu'un des complices du trop fameux Tropmann, le principal assassin de la famille Kinck. Il se disait en état de vagabondage et, poursuivi par le remords, ne sachant plus rien faire de bon, il venait se livrer à la justice du pays où il s'était réfugié depuis quelque temps, sachant bien le sort qui l'attendait ; il annonçait, en outre, qu'il ferait connaître les autres complices.

On crut tout d'abord avoir affaire à un halluciné, à un fou ; mais cet individu, allant au-devant des doutes et des hésitations de ceux qui l'interrogèrent, déclara, avec une grande lucidité d'esprit, que ses facultés mentales étaient parfaitement intactes, qu'il avait bien la conscience de ce qu'il faisait et de ce qu'il disait, en entrant dans les détails les plus circonstanciés et encore inédits de l'épouvantable crime de Pantin.

Bref, la police garda provisoirement cet homme, pour le mettre ensuite à la disposition du parquet.

Le prisonnier raconte que le crime de Pantin a été commis par Tropmann et lui, ainsi que par deux autres hommes. Seulement ces deux derniers, d'après lui, n'auraient fait que creuser des fosses et apporter des outils sur le champ Langlois.

Il ajoute que Gustave, le fils aîné de Kinck, fut assassiné le dernier, un jour après que les autres membres de la famille Kinck avaient été massacrés ; que c'est à

partie de la fête russe, improvisée par ses soins.

Le bruit des haches et des marteaux retentissait à la fois sur des points assez habilement choisis pour que les parents des victimes pussent, s'ils habitaient la ville, voir l'instrument du supplice ou tout au moins entendre les sinistres préparatifs.

Des patrouilles sillonnaient les rues, encombrées d'espions et d'agents de police, les postes étaient doublés ; les Cosaques, ivres, brandissaient leurs nagaïgues et vociféraient des injures.

Blagourof était triomphant ; fier du noble rôle qu'il allait jouer, il avait fait mettre à sa tunique d'ordonnance ses épaulettes les plus neuves, et accrocher, sur sa généreuse poitrine, toute une batterie de décorations à bon marché : ordre du Mérite, chiffre des vingt-cinq années de loyaux services, croix de Saint-Georges, Saint-Alexandre, Saint-Stanislas, Sainte-Anne, Saint-Wladimir, Saint-André, médaille commémorative de la campagne de Crimée, à laquelle il n'avait point pris part, soleil de Perse, aigle rouge

de Prusse, cordons de toutes couleurs et crachats de toutes les formes.

On eût dit le poitrail d'un cheval kirgisse, paré d'amulettes un jour de revue.

Fier de cette ornementation, que chaque mouvement de son cheval faisait résonner comme les grelots d'un postillon allemand, il parcourait les rues, jetant un regard méprisant sur la foule consternée et muette ; et, suivi de deux aides-de-camp, allait, de potence en potence, surveiller les apprêts de la cérémonie, et en hâter l'exécution.

A huit heures, tout était achevé ; l'exécution était fixée à neuf, il avait encore une heure devant lui : il passa chez le gouverneur pour lui rendre compte de son inspection.

L'Excellence lui tendit la main, en disant :

— Je vois avec plaisir que le temps s'est un peu radouci ; la corvée sera moins pénible.

— Bah ! fit Blagourof, ce n'est pas une corvée, au contraire ; à peine en aurons-nous jusqu'à onze heures.

malade aujourd'hui.

Blagourof faillit battre des mains.

— Excellence, vous êtes grand comme l'antique, s'écria-t-il, sans trop savoir ce qu'il disait.

Et, baisant la main de son chef, il sortit précipitamment, pour se rendre à la citadelle.

Les troupes étaient déjà réunies dans la cour intérieure ; aux portes, se pressait une foule muette, anxieuse, composée surtout des familles qui, ayant des parents parmi les prisonniers, ignoraient si parmi les victimes, encore inconnues, ne se trouvait pas un père, un mari, un fils ou un frère.

Au-dessus de ces têtes, que la douleur courbait vers la terre, s'élevaient les bras noirs de la première potence.

Les premiers Polonais arrivés avaient vu des prêtres, conduits par des Cosaques, se diriger en toute hâte vers la prison pour réconcilier les condamnés avec Dieu et ouvrir aux martyrs de la cause nationale les portes du ciel.

(La suite au prochain numéro.)

cause de cette circonstance que le corps de Gustave a été découvert à un endroit assez éloigné de la place où l'on découvrit les autres cadavres. Il prétend avoir accompagné Tropmann jusqu'à la porte du magasin, à Paris, où la bêche fut achetée par celui-ci ; s'être trouvé au port du Havre avec Tropmann, lorsque ce dernier fut arrêté ; n'avoir connu l'assassinat du père Kinck qu'après la mort des autres membres de la famille. Tropmann seul aurait commis ce dernier crime.

Enfin, il déclare que, sous la Commune de Paris, il servit comme officier, et qu'en cette qualité il avait commandé le feu du peloton d'exécution qui fusilla les otages, M^{re} Darboy, archevêque de Paris, et M. le président Bonjean.

Soumis aux investigations d'un médecin aliéniste et d'autres praticiens, ce singulier personnage aurait été reconnu, dit-on, du moins en apparence, tout-à-fait sain d'esprit.

Un détail encore : Cet homme, interrogé sur ses moyens d'existence en Belgique jusqu'à ce moment, a répondu qu'il était secouru par l'Internationale.

Chronique militaire.

Le conseil supérieur de la guerre doit s'occuper prochainement d'un système nouveau pour les casernes et les baraques militaires.

Les locaux affectés au logement des troupes présentaient un encombrement continu, l'espace occupé par les lits ne laissant régner qu'un étroit couloir longitudinal dans lequel les soldats ne peuvent se mouvoir.

Un nouveau système, le système Maurice, par une ingénieuse combinaison, permet, dès le réveil, de relever à la hauteur du plafond tous les objets de literie, laissant la chambre libre, aérée et disposée pour l'exercice, la manœuvre ou l'escrime.

Une commission d'officiers, sous la présidence du général Lefebvre, a déjà étudié et approuvé sans réserve cette innovation, qui constituera, pour l'armée, un réel et sensible progrès.

Le ministre de la guerre vient d'arrêter ainsi l'étendue du grand commandement confié au général Ducrot :

Ce commandement comprendra trois divisions.

La 1^{re}, dont le siège est fixé à Bourges, commandée par le général d'Abadie-d'Ay-dren ;

La 2^o, dont le siège est fixé à Clermont-Ferrand, commandée par le général Corréard ;

La 3^e, dont le siège est fixé à Limoges, commandée par le général Lartigue.

Il s'étendra sur les onze départements dont les noms suivent, et qui le diviseront en onze subdivisions : Cher, Indre, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Charente.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Président de la République française, Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décète :

Sont nommés :

Conseiller à la cour d'appel d'Angers, M. Planchenault, vice-président du tribunal de première instance de la même ville, en remplacement de M. Jac, qui a été nommé président à Nantes.

Vice-président du tribunal de première instance d'Angers (Maine-et-Loire), M. Hiron, juge au même siège, en remplacement de M. Planchenault, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de d'Angers (Maine-et-Loire), M. Bellouis, juge au siège de Saumur, en remplacement de M. Hiron, qui est nommé vice-président.

Juge au tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), M. Chaillous, juge d'instruction au siège de Châteaulin, en remplacement de M. Bellouis, qui est nommé juge à Angers.

INTERDICTION DE LA PÊCHE.

Un avis du préfet de Maine-et-Loire rappelle à l'attention des habitants de ce départe-

tement les dispositions suivantes, extraites du décret du 25 janvier 1868 et des lois des 15 avril 1829 et 31 mai 1865, sur la pêche fluviale :

« La pêche du saumon, de la truite et de l'ombre chevalier est interdite du 20 octobre au 31 janvier. »

Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main (décret du 25 janvier 1868, article 4^{er}).

« Dans chaque département il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter, de colporter, d'exporter ou d'importer les diverses espèces de poissons pendant le temps où la pêche est interdite. »

« Cette disposition n'est pas applicable aux poissons provenant des étangs ou réservoirs (loi du 31 mai 1865, art. 5). »

« Quiconque, pendant la période de l'interdiction de la pêche, transportera ou débitera des poissons provenant des étangs et réservoirs, sera tenu de justifier de l'origine de ces poissons (décret du 25 janvier 1868, art. 4.) »

« Quiconque se livrera à la pêche pendant les temps, saisons et heures prohibées par les ordonnances, sera puni d'une amende de trente à deux cents francs (loi du 15 avril 1829, art. 4). »

« L'infraction aux dispositions de l'article 5 de la loi du 31 mai 1865 sera punie des peines portées par l'article de la loi du 15 avril 1829 (amende de trente à deux cents francs), et, en outre, le poisson sera saisi et vendu sans délai, dans les formes prescrites par l'art. 42 de ladite loi. »

« La recherche du poisson pourra être faite, en temps prohibé, à domicile, chez les aubergistes, chez les marchands de denrées comestibles et dans les lieux ouverts au public (loi du 31 mai 1865, art. 7.) »

Une pétition, dont voici le passage principal, circule en ce moment à Nantes :

« Monsieur le Président,

« Nous venons appeler votre attention sur les graves embarras où se trouve aujourd'hui le commerce des céréales pour l'exportation. Les grains, les farines, les pommes de terre, encombrant nos ports de Normandie et de Bretagne. Ces denrées siègent des mois entiers sur les quais et dans les gares, sans pouvoir trouver de navires suffisants pour les réexpédier. »

« La difficulté que le commerce éprouve est telle que les pays étrangers, et notamment l'Angleterre, s'éloignent forcément de nos marchés, à cause de l'impossibilité où nous sommes de nous procurer des navires pour effectuer les expéditions qui résultent des ordres transmis. »

« Nous ne croyons pas exagérer la situation, Monsieur le Président, en vous disant que la réalisation de ces riches récoltes, dont la Providence nous a si heureusement gratifiés, est aujourd'hui sérieusement compromise, faute de moyens de transports suffisants pour l'exportation. »

On lit dans l'*Avenir* de Rennes :

« Une scène de sauvagerie dont on s'entretient beaucoup à Rennes s'est passée dimanche soir au bourg de Bécheret. »

« Un jeune homme, nommé Jean-Marie Allain, garçon boucher chez M^{me} F..., de Rennes, s'était rendu à Bécheret pour y acheter des bestiaux. »

« Le soir, il entra dans une auberge en compagnie de deux individus de la localité, Ru... et Ro..., et d'un jeune homme qu'il avait amené de Rennes. »

« Là, dit-on, celui-ci eut une discussion avec l'un des individus ; quelques voies de fait furent même échangées, à la suite desquelles le jeune H... s'enfuit pendant qu'Allain, qui était resté dans l'intérieur de l'auberge, en sortait pour se retirer. »

« Ru..., irrité, paraît-il, pour un coup qu'il avait reçu, se précipita sur le malheureux Allain, armé d'un caillou tranchant, lui porta à la tête un premier coup qui le renversa, puis plusieurs autres qui le laissèrent privé de connaissance et baignant dans son sang. »

« Les blessures d'Allain sont très-graves, et les médecins désespèrent de le sauver, vu une large fracture au crâne. »

On écrit de Port-Louis (Morbihan), le 12 octobre :

« Hier, vers trois heures et demie de l'après-midi, il s'est passé un drame horrible à Port-Louis. »

« M. François Asselin, patron des douanes dans notre localité, a été assassiné par un vieillard de près de 80 ans, nommé Prado, qui, sans provocation, sous un prétexte futile, par surprise, lui a lancé trois coups de couteau, dont un au bas-ventre, l'autre à la cuisse gauche et le troisième au bras gauche. Il est probable que le premier coup a dû déterminer la mort, car la victime est tombée comme foudroyée. »

« Prado, qui est un ancien ouvrier calfat du port de Lorient, en retraite depuis 17 ans, ne paraît pas jouir de toutes ses facultés ; il était depuis le matin pris de boisson. »

« La victime, qui avait 34 ans de service dans les douanes, laisse quatre enfants, dont le plus jeune est à l'école des mousses de Brest. »

« L'assassin a été immédiatement arrêté. »

Un nouveau journal quotidien, républicain, l'*Avenir de la Sarthe*, va paraître, au Mans, le 25 octobre.

Nous empruntons au *Bien public* les lignes suivantes :

Les vins sont très-fermes à Bercy et à l'Entrepôt ; le ton est donné par les principales places du Midi, où les vins ont une vente facile.

Une grande question pour l'avenir des vins, c'est que la récolte a été insuffisante dans beaucoup de pays vignobles, qui seront acheteurs au lieu d'être vendeurs ; ainsi l'Orléanais, le Blaisois, le Vendômois, seront dans la nécessité d'acheter des vins pour la consommation locale, ces pays n'ayant pas fait le dixième d'une récolte ordinaire. Or, c'est tout naturellement Bordeaux qui est appelé à alimenter toute cette région.

Si, de l'Orléanais et de ses environs, nous passons dans un autre vignoble important, la haute et la basse Bourgogne, nous nous trouvons en présence d'une situation presque analogue à celle de l'Orléanais ; il y a eu une très-petite récolte, et s'il y a suffisamment pour la consommation, ce dont on doute, il ne restera rien pour l'expédition ; or, les vins de la basse Bourgogne ont une vente toujours très-facile à Paris, et Paris, pour les suppléer, prendra des vins à Bordeaux, qui, à son tour, ira les chercher dans le Midi.

Dans ces conditions, on voit que les prétentions des détenteurs de vins dans le Midi ne manquent pas d'excellentes raisons, et nous nous rendons compte que les vins soient fermes dès le début de la campagne.

Les vendanges tirent à leur fin à peu près dans toutes les directions, à l'exception toutefois des vignes blanches, qui ne sont pas encore vendangées.

Les petits vins doux, qui se vendent en si grande quantité sur les comptoirs du commerce de détail, et qu'on dénomme vins de Bergerac, se traitent sur place dans les prix de 350 à 400 fr. les 4 barriques à 228 litres, pris sur place, logement compris, frais de commission en sus.

Dans le Bordelais, les affaires en vins nouveaux n'ont pas encore pris un grand développement ; c'est à peine s'il a été vendu 4,000 à 4,500 tonneaux dans les cantons de Blaye ou de Libourne.

Les événements de Nantes et la chute du père Hyacinthe ont inspiré à un poète déjà plusieurs fois lauréat des jeux floraux, deux pièces de vers qu'il nous communique et dont nos lecteurs apprécieront les qualités poétiques.

Nous publions aujourd'hui la pièce intitulée : *Aux Nantais*. Nous donnerons prochainement celle relative à l'ex-père Hyacinthe.

AUX NANTAIS

A l'occasion de l'odieuse attentat contre les pèlerins de Lourdes.

Quel siècle désolant que le siècle où nous sommes !
Nous touchons au trépas.
La lanterne à la main, je vais, cherchant des
Et je n'en trouve pas. [hommes,
Partout la peur, partout le honteux égoïsme
Sont la suprême loi.
Gloire, honneur, dévouement, vertus, patriotisme,
Tout sombre avec la foi.
La rage des méchants ne connaît plus de bornes ;
Leur audace est sans frein.
Les bons découragés, indifférents et mornes,
Leur laissent le terrain.

On insulte le prêtre, on outrage les femmes ;
On foule aux pieds l'enfant.
Et pas un bras levé sur ces voyous infâmes ;
Pas un qui se défend.
Les cris n'ont plus d'échos et les plaintes sont
Le sang des vieux Bretons [vaines...
Nantais a-t-il cessé de couler dans vos veines ?
Ou donc sont leurs bâtons ?
Ah ! des bâtons ferrés suffisaient à vos pères,
Pour vaincre des soldats,
Et quelques vils forçats, sortis de leurs repaires,
Vous font peur ! J'en rabats.
D'une race de preux, grandis dans cent batailles,
Enfants dégénérés,
Vous n'êtes que des nains, à leurs sublimes tailles
Si vous vous mesurez.
Quoi ! vous ne voyez pas le flot rouge qui monte !
Il est à votre seuil.
Et vous restez tremblants, sans vergogne et sans
Sous vos voiles de deuil. [honte
Cachés dans vos maisons, bons bourgeois, gens
Lamentez-vous, pleurez ! [honnêtes,
Demain, tous ces bandits viendront chercher vos
Et vous les donnerez. [têtes,
Ainsi, quand se leva l'affreux quatre-vingt-treize,
Par la plèbe traînés,
Des milliers de Français, sous le fatal trapèze
Se courbaient résignés.
Seules, votre Bretagne et sa sœur la Vendée
Bravèrent les bourreaux.
Et si de leurs enfants la valeur est tombée,
Ils sont morts en héros.
Mieux vaut cent fois mourir, en offrant sa poitrine
Au fer des combattants,
Que traîner dans l'effroi jusqu'à la guillotine
D'inutiles instants.
Comptez vos ennemis. Combien sont-ils ? Peut-être
Moins que vous ne pensez.
Ils fuiront devant vous, si vous osez paraître,
Et si vous menacez.
Avec les généraux de ces bandes farouches
A quoi bon discuter ?
Quand la loi dort, ce sont les bras et non les bou-
Qui doivent protester. [ches
Ils ont des mois tout prêts, pour défendre le crime :
Leur langage menteur
Ne craint pas de donner le fort à la victime,
Le droit à l'insulteur.
Hommes imprévoyants — souffrez qu'on vous le
Ce terrible destin [dise —
Vous l'avez préparé, quand votre couardise
Désertait le scrutin.
Unissez-vous. Peut-être il en est temps encore.
Qu'importe le drapeau ?
N'attendez pas chez vous que le loup vous dévore,
Comme un lâche troupeau.
H. L.

M^{me} BLACHETTE, professeur de chant, élève de Garcia, informe le public qu'elle vient se fixer à Saumur pour y donner des leçons.

ETAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 14 septembre au 11 octobre

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BŒUFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
BOUCHERS									
MM.									
1	Remare.	3	5	8	4	10	35	13	48
2	Tessier.	7	5	5	5	7	31	19	50
3	Touche (1).	1	5	8	5	19	5	7	35
4	Goblet.	5	5	5	4	4	5	2	5
5	Corbineau.	7	1	7	11	36	15	59	5
6	Laigle.	2	2	5	2	18	7	35	5
7	Proteau.	2	2	2	6	11	16	9	5
8	Chalut.	3	1	3	11	17	15	44	5
9	Pallu.	3	2	3	3	19	3	34	5
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dotour.	13	8	5	4	13	8	4	5
2	Baudoin.	12	17	5	4	12	17	5	4
3	Baudoin-R.	12	17	5	4	12	17	5	4
4	Brunet.	2	7	5	4	2	7	5	4
5	Vilgrain.	1	5	1	5	1	5	1	5
6	Sanson.	5	7	5	7	5	7	5	7
7	Sève.	5	8	5	8	5	8	5	8
8	Moreau.	10	14	10	14	10	14	10	14
9	Cornilleau.	5	4	5	4	5	4	5	4
10	Rousse.	1	8	1	8	1	8	1	8
11	Raineau.	4	9	4	9	4	9	4	9
12	Goblet.	4	9	4	9	4	9	4	9

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

Dernières Nouvelles.

On télégraphie de Madrid, 17 octobre, soir :

Les insurgés du Ferrol, sans attendre l'attaque d'aujourd'hui, se sont dissipés en fuyant du côté de El Seyo, qui est gardé par les douaniers.

Les troupes ont occupé l'arsenal où elles ont fait des prisonniers, ainsi que dans la ville, au nombre d'environ 500. Le brigadier Baratztegui, qui était prisonnier des insurgés, a été remis en liberté.

Les insurgés, qui voulaient fuir dans des canots, et qui en ont été empêchés par le mauvais temps, ont abattu le drapeau rouge et arboré le drapeau espagnol.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Il y a trois mois, nous lisions dans les journaux de Rochefort les articles suivants :

Je vous prie d'insérer dans votre journal que M. KRAMER, médecin et chirurgien-oculiste, m'a guéri d'un rhumatisme que j'avais depuis fort longtemps. Il a guéri également mon fils, qui avait une plaie à la jambe et une autre plaie au bras, depuis deux ans. Tout ce que nous avons pu faire jusqu'à ce jour avait été inutile. M. KRAMER nous a guéris en très peu de temps. DUC.

Il y a douze ans que pour la première fois, M. KRAMER, médecin-oculiste, est venu exercer à Rochefort. J'avais, à cette époque, un fils affecté d'une tumeur scrofuleuse à la cuisse; l'amputation était imminente : M. KRAMER traita mon fils et le guérit radicalement, sans être obligé de recourir à cette cruelle opération.

La gratitude me fait un devoir de publier cette admirable cure dont je serai, toute ma vie, reconnaissant à son auteur. DULONG.

A la même époque, M. KRAMER a guéri plusieurs personnes de maladies chroniques très-graves, entre autres M. Courty, restaurateur, rue Saint-Pierre, qui était affecté d'une maladie de cœur et d'une gastrite chronique avec vomissements continus.

M. Schmutz, brasseur et cafetier, à Rochefort, a été guéri d'une surdité très-grave.

M. KRAMER est arrivé à Saumur, où on peut le consulter tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, jusqu'au 24 octobre, hôtel Budan.

VILLE DE PARIS.

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 346; Angers, rue d'Alsace, 12; Saumur, rue du Temple, 11.

2^e ANNÉE. L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

AU PETIT-SAINT-THOMAS

Nouveautés PARIS

Les Propriétaires de cette maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Saumur et des environs que M. LORRAIN-BOUCHEREAU a cessé de les représenter et les

prie de vouloir bien dorénavant adresser leurs demandes d'échantillons ou de marchandises directement à leur maison à Paris.

Envoi franco au-dessus de 25 francs.

ROBES ET CONFECTIONS.

Rue du Prêche, n° 3.

M^{me} DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.

Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.

La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalésière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,

étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 OCTOBRE 1872.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	52	90	»	»	»	82	50	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	»	»	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	»
5 % Emprunt	84	05	»	05	»	»	»	»
Emprunt 1872	86	85	»	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	50	1	50	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377	75	»	2	25	»	»	»
— 1865, 4 %	433	»	»	50	»	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	273	75	»	»	25	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	245	»	»	1	75	»	»	»
— libéré	»	»	»	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4350	»	40	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	608	75	»	3	75	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	498	75	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»	»	»	77	50	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	»	»	»	»	»	»	»	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	443	75	»	1	25	»	»	»
Crédit foncier d'Autriche	965	»	7	50	»	»	»	»
Charentes, 400 fr. p. j. août.	400	»	»	2	50	»	»	»
Est, jouissance nov.	527	50	»	2	50	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	842	50	»	2	50	»	»	»
Midi, jouissance juillet.	581	25	6	25	»	»	»	»
Nord, jouissance juillet.	960	»	»	2	50	»	»	»
Orléans, jouissance octobre.	820	»	»	»	»	»	»	»
Ouest, jouissance juillet, 65.	505	»	2	50	»	»	»	»
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	»	»	»	»	»
Société Immobilière, j. janv.	77	50	»	»	»	»	»	»
C. gén. Transatlantique, j. juill.	377	50	»	»	»	»	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	400	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	492	50	2	50	»	»	»	»
Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.								
Orléans	280	»	»	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	277	50	»	»	»	»	»	»
Est	277	50	»	»	»	»	»	»
Nord	290	»	»	»	»	»	»	»
Ouest	276	»	»	»	»	»	»	»
Midi	275	»	»	»	»	»	»	»
Deux-Charentes	253	75	»	»	»	»	»	»
Vendée	250	»	»	»	»	»	»	»

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Études de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,

Et aux enchères publiques,

D'UN

MORCEAU DE TERRE ET VIGNE

Situé commune de Distré.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix-sept novembre mil huit cent soixante-douze, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le vingt-deux août mil huit cent soixante-douze, enregistré ;

Et à la requête de : M. Jean-Baptiste Désiré Gruau, employé de commerce, demeurant précédemment à Saumur, et actuellement à Tours, rue Brissonnet, n° 6 ;

Ayant pour avoué constitué M^{re} Charles Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

Et en présence de :

1^o M^{re} Julie-Joséphine Janvier, marchande de chiffons, veuve de M. Jean Gruau, en son vivant marchand de chiffons, demeurant à Saumur ;

2^o M^{re} Armandine-Emilie Gruau, épouse du sieur Dominique Angeli, prévôt d'armes à l'École de cavalerie de Saumur, et celui-ci pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Saumur ;

3^o M. François Gruau, sabotier, demeurant à Parcé, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Denis-Charment Gruau, issu du mariage de M^{re} Julie-Joséphine Janvier avec le sieur Jean Gruau père, agissant en vertu de l'article 420 du Code civil ;

Ayant M^{re} Labiche pour avoué constitué ;

4^o M. Pierre-Urbain Nourrisson, cafetier, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur naturel

et légal de M. Henri-Jules Nourrisson, son fils mineur, issu de son mariage avec Julie-Marie Gruau, son épouse décédée ;

Ayant M^{re} Poulet pour avoué constitué ;

Et encore en présence ou eux dûment appelés :

1^o De M. François Camus, directeur de l'octroi, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Denis-Charment Gruau, sus-nommé ;

2^o M. Angeli, ci-dessus qualifié et domicilié, comme subrogé-tuteur du mineur Nourrisson, sus-nommé ;

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^{re} Le Blaye, notaire à Saumur, commis à cet effet, le dimanche dix-sept novembre mil huit cent soixante-douze, heure de midi, à la vente aux enchères publiques de :

UN MORCEAU DE TERRE ET VIGNE, appelé les Mûriers, situé au canton du Bois-de-Pocé, commune de Distré, contenant environ deux hectares quarante ares soixante-cinq centiares, composés de deux morceaux réunis, joignant au levant et au nord le chemin de Bagneux à Marson, au couchant le chemin de Pocé à Saint-Florent, au levant Jean Leroux et au midi René Grosbois.

Mise à prix, quatre mille francs, ci 4,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^{re} BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Dressé à Saumur, le seize octobre mil huit cent soixante-douze, par l'avoué-licencié soussigné.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le dix-neuf octobre mil huit cent soixante-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-cinq centimes, dixièmes compris. (414)

Signé : ROBERT.

A VENDRE

En totalité ou par moitié,

UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport,

AVEC UNE PETITE HABITATION,

Rue des Pauvres, commune de Bagneux.

Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue du Champ-de-Foire.

AVEC JARDIN ET ÉCURIE.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, ou à M^{re} MÉHOUS, notaire. (485)

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth ;

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible ; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 8.

EAU DENTIFRICE

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

J.V. BONN

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues ; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils sont supérieurs aux spécialités les plus renommées.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs — Paris, Province, Étranger.

GROS, DETAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

LA GAZETTE DE PARIS

GRAND JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

BUREAUX : 22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN.

Publie chaque jour toutes les grandes questions de la politique intérieure et extérieure. — Les Dépêches télégraphiques, les Dernières nouvelles, des Bulletins de partout, du High-Life, du Théâtre, une Gazette domestique, le Tableau de la Bourse.

Une Revue complète de la Richesse nationale traitant de toutes les Valeurs françaises et étrangères, Conseils aux porteurs de Titres, Renseignements, Tirages.

DÉPARTEMENTS : 10 Centimes le Numéro. Abonnements : 1 an, 36 fr. — 3 mois, 9 fr.

Tout abonné de six mois recevra le premier mois gratuitement.

USINE A GAZ DE SAUMUR

PRIX DE VENTE DU COKE

A dater du 1^{er} octobre 1872.

Coke gros, 1 ^{re} qualité,	l'hectolitre,	1 fr. 90 c.
Coke cassé,	—	2 40
Menu coke, dit escarbilles, 1 ^{re} qualité,	—	90
d ^e , 2 ^e qualité,	—	65

Rendu à domicile, 10 centimes de plus par hectolitre. Le coke brûlé sans odeur ni fumée ; à égal poids, il donne beaucoup plus de calorique que le charbon anglais de 1^{re} qualité. Ces prix ci-dessus indiqués étant inférieurs à celui du charbon, il en résulte pour l'usage du coke une notable économie.

A VENDRE

BARRIQUES et TONNES fraîchement vides, en parfait état. S'adresser à la Foie ou à l'Usine à Gaz. (498)

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négoçiants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (335)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.